

ARRÊTÉ N° 2024_112

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE PREMIÈRE CLASSE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois ;

Vu le décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de première classe des établissements d'enseignement au titre de l'année 2023 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 AKKOUCHE Nadia
- 2 BRISSAC Christine
- 3 GUILHABASTRE Cédric
- 4 KALOULOU MALEKA Perpetue Carmen
- 5 LAINS David
- 6 M BAMBI Muanda
- 7 MADADI Mohand
- 8 ZANDAOUI Amel

ARTICLE 2. - Le présent arrêté prend effet au 31 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20240308-2024_112-AR



ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le